



Séparation de fait ou divorce ?

Par **Lorky**, le **09/07/2009** à **23:49**

Bonjour,
Je suis actuellement mariée avec un homme avec qui j'ai deux enfants de 3 et 5 ans.
Il est parti de la maison pour se prendre un studio en centre ville.
Il donne des raisons d'incompatibilités d'humeurs alors qu'il y a encore 2 mois nous avons faillit acheter une maison) mais je pense qu'il s'agit plus d'un manque d'envie de participer activement à une vie de famille.
Les petits sont avec moi toute la semaine et il viens à la maison les week-end. Nous avons une entreprise (j'étais conjointe collaboratrice) mais à mon sixième mois de grossesse, il est parti en vadrouille, dans la famille et chez des amis, et m'a radier à la chambre des métiers.
Il est ensuite revenu, mais 3 mois après mon accouchement j'ai décidée de monter moi-même mon entreprise.
De son côté, il n'a pas assuré la pérenité de son entreprise, et je l'ai alors inscrit comme conjoint collaborateur à son tour, (il s'agit d'une entreprise du bâtiment, il assure l'électricité, plomberie et moi la partie peinture, embellissement).
J'hésite à savoir, est-ce qu'il vaut mieux faire une séparation de fait, ou bien divorcer, sachant qu'un divorce coûte très cher, et que je n'ai pas l'intention de revenir avec lui. J'ai entendu dire qu'au bout de deux ans sous le status de séparation de fait, le divorce était de fait.
Nous étions mariés sous le régime de séparation de biens, celà me protège-t-il des dettes qu'il à accumulé ?
J'espère recevoir une réponse de votre part, ca m'aiderais à avancer.
Je souhaite avant tout que les choses se passent correctement vis à vis des enfants.
Recevez mes remerciements anticipés.
Lorky.